

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1480

Société : RAM

Actif Pensionné(e)

Nom & Prénom : ELMOUNSI RACHID

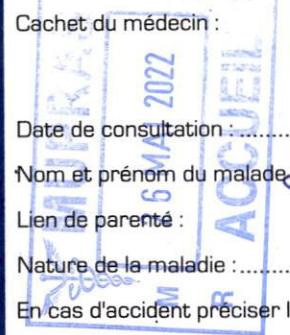
Date de naissance : 26-06-49

Adresse : 16 ATTADAMOUATE Rue 9 N°6 OULFA CASABLANCA

Tél. 0663875063

Total des frais engagés : 1950 Dhs

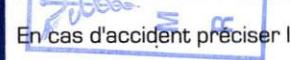
Cadre réservé au Médecin

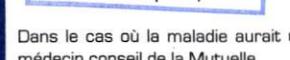
Cachet du médecin : 

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : BENJALLOUD FATHIMA

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : 

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : / /

description des actes effectués

وَصَفَ الْمُجَاهِدُونَ

Actes de Biologie, Radiologie et Imagerie

بيانات الأحداث، الأشخاص والصور

CIM - 10

مجرد الوصفات التي تم تقييدها و التحديدات الطبيعية

Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis

التاريخ التفقيدي Date d'exécution	الثمن المفوت Prix facturé	توقيع و طابع المسيدلي أو ممون التجهيزات الطبية Signature et Cachet du Pharmacien et/ou Fournisseurs des dispositifs médicaux
		INP : [REDACTED]
		INP : [REDACTED]
		INP : [REDACTED]

6. Ajustar la distancia visión

Actes Paramédicaux

التاريخ العلنيات Dates des actes	رمز العلنيات Code des actes	معامل العلنيات Lettre clé + Cotation NGAP	قيمة الم مقابل Valeur Clé	المبلغ المليون Montant facturé	توقيع والمدح المساعد الطبي Signature et Cachet du Personnel médical
09/02/22		15 Séances de rééducation			
Facture		fondationne pour Séquelles d'entorse cheville Dc		1950,00 DA	EL FAKIR MOUSSA Kinésithérapeute BD Ali Ayman El Mekki N° 4654 El Esha - Casablanca Fax 0522 911 88 660 0522 92
		INP :			
		INP :			
		INP :			

موقـع المـسـاـعد الطـبـي
signature et Cachet du praticien
Dr EL FAKIRI Moustapha
Kinesitherapeute
80 rue Aymard Esquirol
25190 Le Creusot
Fax 03 81 88 10 52



Date d'édition : 21/02/2022 11:55:35

MME BENJALLOUN AMINA

CT ATTADAMOUN R 2 N 6 AZ

OULFA

CASABLANCA

CASABLANCA CENTRE DE TRI

20000

N° de Dossier :

72690509 Date et heure : 21/02/2022 11:54

Nom et prénom Assuré :

BENJALLOUN AMINA

Immatriculation :

93230532 / 090018027

Nom et prénom Bénéficiaire/Rang:

BENJALLOUN AMINA / 01

Type de dossier :

DOSSIERS SOUMIS AU CM

Lieu de réception :

CASA 90158

Valeur en Dirhams :

1.950,00

Nombre de pièces : 2

Code Etablissement :

Agent de réception : 9MGE398

Nom Etablissement :



En vertu de l'article 73 de Loi 65-00 portant code de la Couverture médicale de base, La CNOPS est l'organisme gestionnaire de l'Assurance Maladie Obligatoire pour le personnel du secteur public. En vertu de l'article 83 de ladite Loi, les Mutuelles gèrent pour le compte de la CNOPS les soins ambulatoires (les dossiers de maladie)

Information	ENREGISTRE 1	EN COURS DE TRAITEMENT 3	PAYE	NON PAYE 1	
-------------	--------------	--------------------------	------	------------	--

💡 Uniquement les dossiers payés des derniers 6 mois sont affichés.

Nb.Dossier(s)	Date de réception	Date Paiement	Mode Paiement	Bénéficiaire	Frais engagés	AMO	Mutuelle	Total
- 1	-	12/05/2022	Virement	-	1 950,00	600,00	75,00	675,00
	73297192	22/03/2022	Payé en : 51 jours	BENJALLOUN AMINA	1 950,00	600,00	75,00	675,00
■ 1	-	16/03/2022	Virement	-	682,10	471,40	67,32	538,72
■ 1	-	01/03/2022	Virement	-	988,70	447,48	96,10	543,58
■ 1	-	13/12/2021	Virement	-	556,20	338,04	40,05	378,09
■ 2	-	03/11/2021	Virement	-	3 608,40	424,10	33,98	458,08
■ 1	-	26/10/2021	Virement	-	3 449,10	1 741,40	37,20	1 778,60
■ 2	-	11/10/2021	Virement	-	1 919,00	731,80	113,60	845,40

Dr. BENJELLOUN JAOUAD

Ancien Médecin - Chef de Centres de Santé
Diplômé en Homeopathie de L'Institut Boiron de Lyon
Lauréat de L'Université de Montpellier en ECHOGRAPHIE
- MEDECINE GENERALE -

C.E.S d'Expertise Médicale et de Réparation des Dommages Corporels
Membre fondateur du Collège National des Médecins Gestionnaires
Médecin-conseil de Compagnies d'Assurance

304, Avenue Oued Sebou, Hay Oulfa. 1er étage - Casablanca.
Tél : (0522) 90.18.96 - Fax : (0522) 90.90.84
E-mail : benjelloun_jaouad@hotmail.com

الدكتور بنجلون جواد

طبيب رئيسي للمركز الصحي سابقا
دبلوم الطب التجانسي والاوكوغرافيا بفرنسا
شهادة في الخبرة الطبية وتعويض الاضرار الجسدية

- الطب العام -

عضو مؤسس للجمعية الوطنية للأطباء المسيرين
طبيب مستشار لشركات التأمين
شارع وادي سبو ، رقم 304، حي الألفة - الدار البيضاء
الهاتف : (0522) 90.18.96 - فاكس : (0522) 90.90.84
E-mail : benjelloun_jaouad@hotmail.com

Casablanca , le

8.7.12. 2012

N^o : Benjelloun Amina

15 Séances de rééducation
pour Séquelles d'enfose
de la cheville droite.

Dr BENJELLOUN JAOUAD
Ancien Médecin du Dommagé Corporel
HOMÉOPATHIE / ECHOGRAPHIE
304 AV SEBOU HAY OULFA CASABLANCA

Centre de Rééducation
Casablanca
10.05.2012

Centre Bir Anzarane de Kinésithérapie Physiothérapie et Bien-Être



IC2 = 000 5211 37 0000 24
CENTRE BIR ANZARANE
DE KINESITHERAPIE
ET PHYSOTHERAPIE
109 BD MAârif - Casablanca
Tél : 05 22 99 11 69 - E-mail : cbakine@yahoo.fr

Casablanca, le ... 09/02/2022

Facture

Je soussigné, certifie que M^e Benjalloun Amina a fait
15 séances de rééducation fonctionnelle pour séquelles
d'entorse de la cheville droite.

$$15 \times 130 \text{ DH} = 1950 \text{ DH}$$

Arretée, la présente facture à la somme de mille neuf
cent cinquante dirhams.

Calendrier des séances:

1 ^{re} Séance 07/01/22	14 ^{me} Séance 07/02/22
2 ^{me} Séance 10/01/22	15 ^{me} Séance 09/02/22
3 ^{me} Séance 12/01/22	
4 ^{me} Séance 14/01/22	
5 ^{me} Séance 17/01/22	
6 ^{me} Séance 19/01/22	
7 ^{me} Séance 21/01/22	
8 ^{me} Séance 24/01/22	
9 ^{me} Séance 26/01/22	
10 ^{me} Séance 28/01/22	
11 ^{me} Séance 31/01/22	
12 ^{me} Séance 02/02/22	
13 ^{me} Séance 04/02/22	